

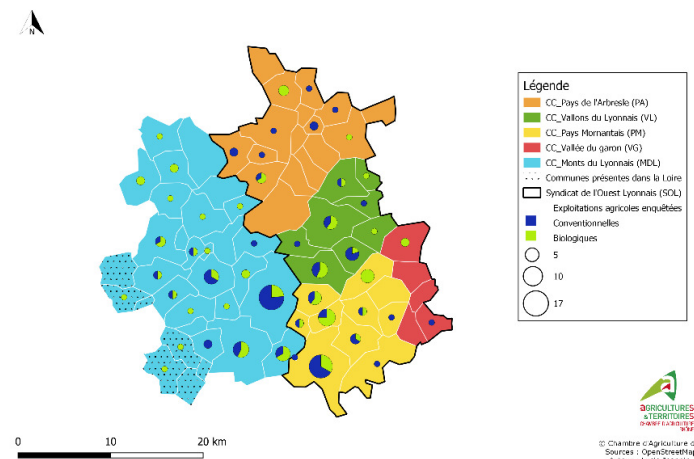
Les **monts et coteaux du lyonnais** comptent un nombre important d'agriculteurs commercialisant leur production en **vente directe, circuits courts** (1 intermédiaire) ou **circuits de proximité** (1 ou plus intermédiaires mais vente en proximité).

La **logistique** est parfois un frein pour le développement de ces circuits. Afin de lever ces freins, il est apparu nécessaire de **mieux connaître les pratiques** des agriculteurs concernés. Une enquête a été réalisée, par mail et téléphone, de mars à mai 2020 auprès de 500 producteurs potentiellement identifiés comme commercialisant en circuits de proximité.

Un contexte 2020 particulier

En raison notamment du contexte particulier du 1er semestre 2020 (crise du **COVID 19** - confinement pendant la période d'enquête), l'enquête s'avère partielle. Les données présentées ci-après concernent 148 exploitations soit 30 % de l'échantillon. Toutefois, certaines exploitations n'ont pas répondu à l'intégralité des questions.

Carte du territoire d'étude : répartition des exploitations agricoles enquêtées

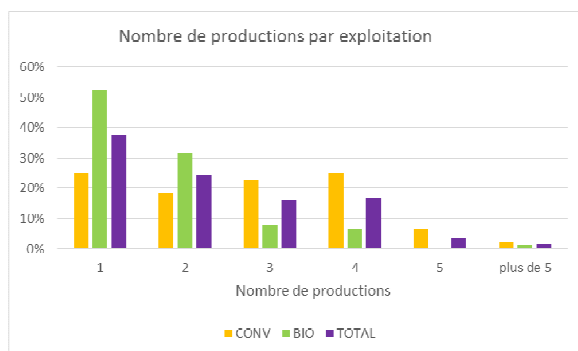


Des exploitations diversifiées et une part significative en AB

Les exploitations en agriculture biologique sont surreprésentées dans l'enquête puisqu'elles sont 51 % dans l'échantillon alors qu'on estime leur proportion sur le territoire à 29 % des exploitations en circuits courts.

Les exploitations de l'échantillon sont diversifiées avec une moyenne de 2,3 productions en circuits de proximité par exploitation. **Les exploitations AB sont un peu moins diversifiées** (2,1 productions en moyenne contre 2,5 en conventionnel).

Les **productions végétales** et notamment **légumes** et **petits fruits** sont les productions les plus fréquemment présentes en circuits de proximité.

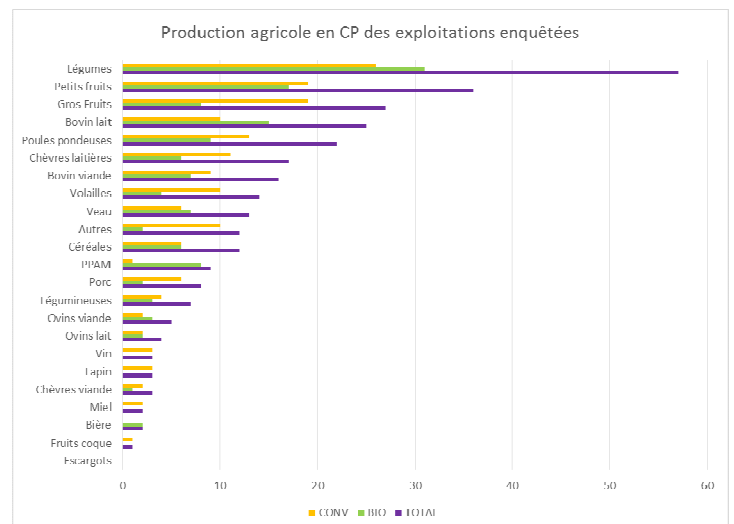


60 % des enquêtés commercialisent **uniquement en circuits de proximité**. Ceci est particulièrement le cas dans les filières végétales.

Pour les filières animales il y a souvent association des circuits longs et de proximité entre les productions laitières et viande et dans une moindre mesure en association avec les fruits et légumes.

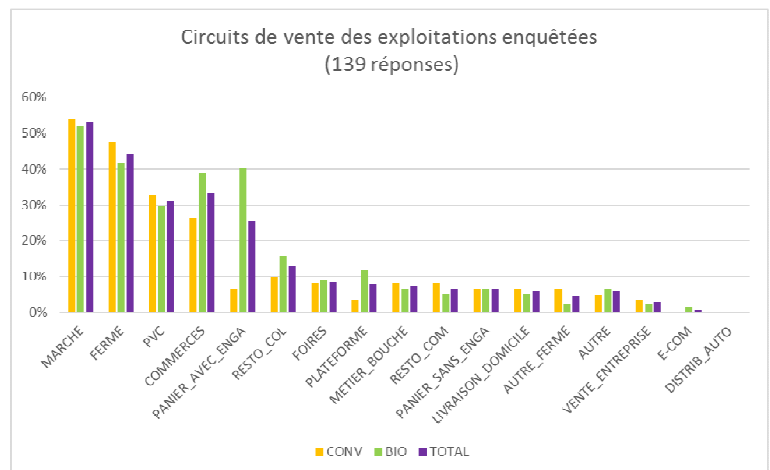
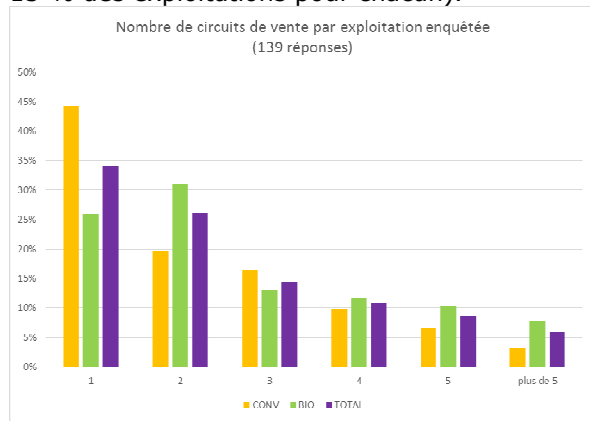
Autres caractéristiques

Une part importante en forme sociétaire avec en moyenne 1,5 chef d'exploitation par structure
 $\frac{3}{4}$ pratiquent de la transformation



Des circuits de commercialisation dominés par les circuits traditionnels

Les **marchés** constituent le circuit de distribution le plus courant puisque **plus de 50 % des exploitations** l'utilise (que ce soit en conventionnel ou en agriculture biologique). Ce chiffre correspond à celui de l'étude FOCUS réalisée en 2012. Arrivent ensuite la **vente à la ferme**, les **points de vente collectifs** et les **commerces**. Les ventes par paniers avec engagement type AMAP sont un mode de vente très important pour les exploitations en agriculture biologiques, beaucoup moins pour les conventionnelles. Les autres modes de vente sont peu représentés dans notre échantillon (moins de 15 % des exploitations pour chacun).



En moyenne, les exploitations commercialisent leurs produits dans **2,6 circuits de proximité**. Les exploitations en agriculture biologiques ont en moyenne plus de circuits (2,8) que les exploitations conventionnelles (2,3).

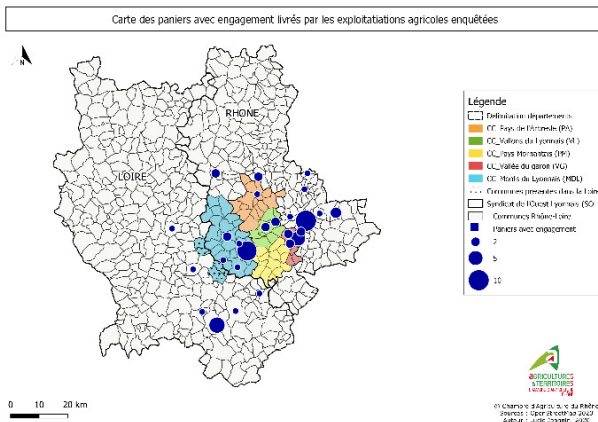
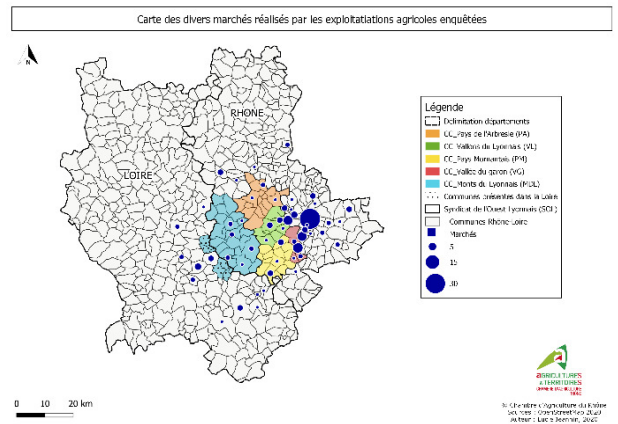
Il serait nécessaire de pondérer ces éléments au regard :

- du chiffre d'affaire généré par chaque circuit,
 - du temps consacré de façon spécifique au circuit,
- pour en apprécier plus finement l'importance économique et sociale pour chaque exploitation et sa place stratégique dans son équilibre.

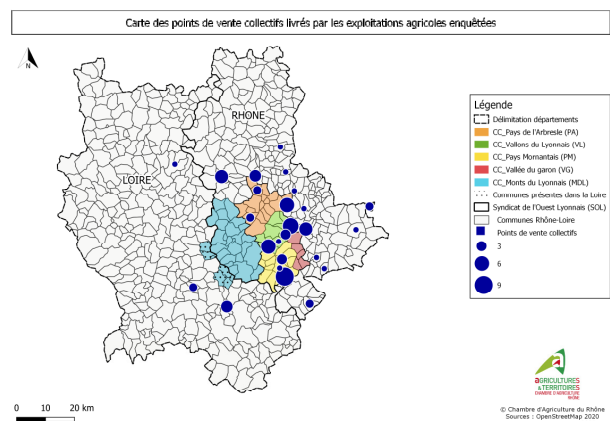
Une commercialisation tournée vers l'agglomération lyonnaise...

Traditionnellement le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais est connu pour avoir **une commercialisation tournée vers l'agglomération lyonnaise**.

Les enquêtes réalisées confirment cette tendance, en particulier concernant **les marchés** (⇒) à relier à la **place de ceux-ci dans l'alimentation des habitants de la métropole** et de l'enjeu révélé par la crise sanitaire récente. Il est à noter que les exploitations réalisent en moyenne 2 marchés différents.

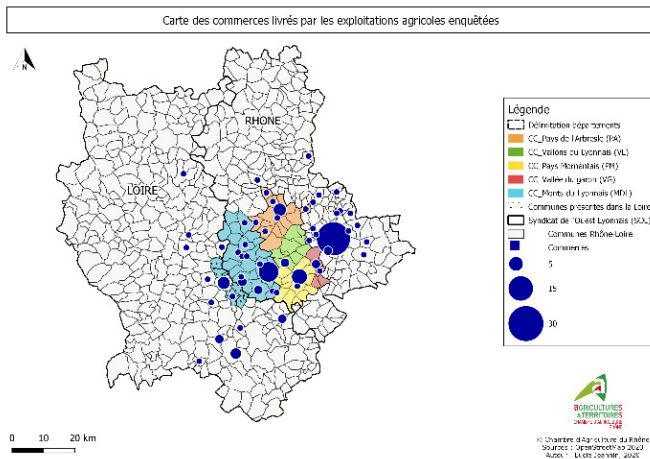


Pour les paniers (⇒), à noter qu'il existe **des lieux de regroupements** (ex. : Saint Martin en Haut), les paniers étant ensuite distribués sur l'agglomération lyonnaise.



Pour les **points de vente collectifs** (⇒), le critère essentiel étant la zone de chalandise, on note une concentration à l'interface de la zone de production et de circulation des habitants dans l'Ouest Lyonnais.

... mais le territoire est aussi bien approvisionné !



Concernant la livraison des commerces de proximité, si la métropole occupe aussi une place importante, il faut noter que **le commerce du territoire est largement représenté**, en particulier les centres-bourgs particulièrement dynamiques.

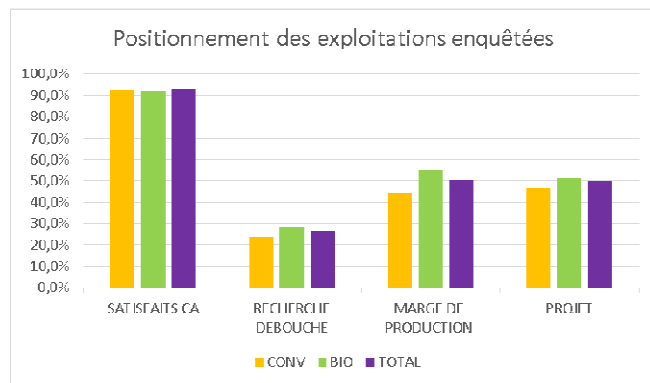
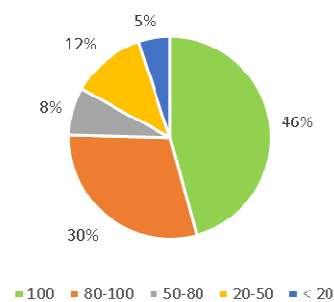
L'approvisionnement des commerces du territoire combiné à la vente à la ferme et la présence de marché sur le territoire garantissent une large offre pour les habitants de ce territoire. Sur ces pistes, il semble y avoir quelques marges de progression localement, révélées par la crise sanitaire mais l'essentiel du bassin de consommation reste l'aire métropolitaine malgré les contraintes que cela peut générer (déplacement, organisation, dispersion,...). Pour des questions d'organisation, les consommateurs sont amenés à s'approvisionner lors de leurs déplacements domicile-travail ou domicile-activités.

Une place essentielle des circuits de proximités et des marges d'évolution

Pour les exploitations enquêtées, **les circuits de proximité** sont en général **incontournables**. Pour 3/4 d'entre elles, ces circuits représentent de 80 à 100 % de leur chiffre d'affaires. Il convient de relier cela à l'échantillon et à la **présence des filières végétales** exclusivement en vente en circuit de proximité. Cette proportion est plus faible pour les productions animales associant des circuits de commercialisation long et de proximité.

Plus de **92 % des exploitations sont satisfaites** du chiffre d'affaire lié à ces circuits (sans différence notable entre exploitations bio ou conventionnelles).

Proportion du chiffre d'affaire réalisé en circuits de proximité (118 réponses)



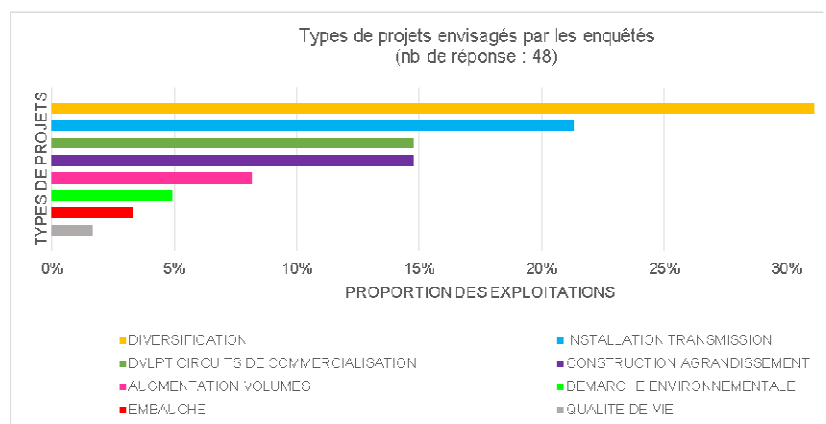
Cependant, **1/4 des exploitations recherche un ou des débouchés...** il y a donc un souhait de faire plus ou mieux ! (75 % de ces exploitations disposent aussi de marge de production).

D'une façon générale, la moitié des exploitations possèdent des **capacités de production supplémentaires**. Il s'agit donc d'un levier important pour développer des productions à commercialiser en circuit de proximité tout en ayant une compétence et une présence déjà sur ce type de commercialisation facilitant l'accès aux divers réseaux.

La moitié des enquêtés a également **des projets** :

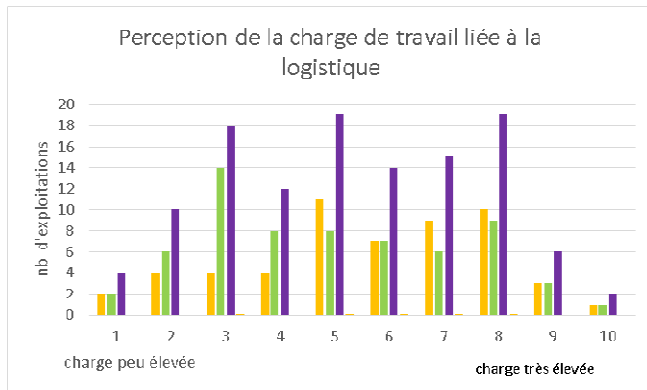
- mise en place d'un nouvel atelier, de nouveaux circuits de commercialisation,
- augmentation des volumes,
- modification des conditions de production.

Dans certaines exploitations, ce sont des problématiques liées à l'arrivée ou au départ d'un des exploitations qu'il faut résoudre. Il peut y avoir aussi la volonté de modifier les conditions de production, l'embauche d'un salarié ou l'amélioration des conditions de travail.



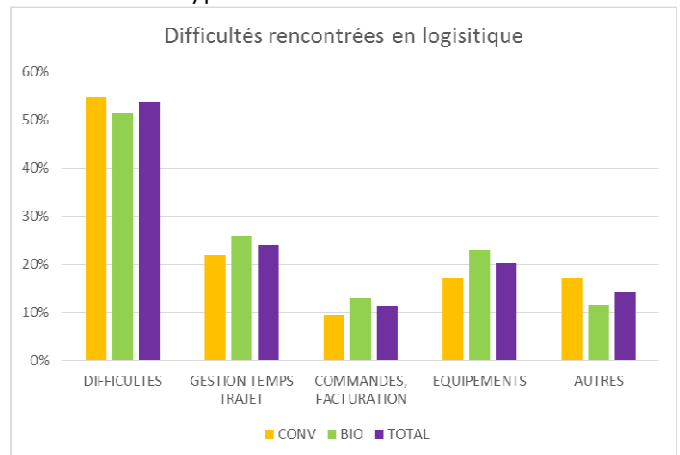
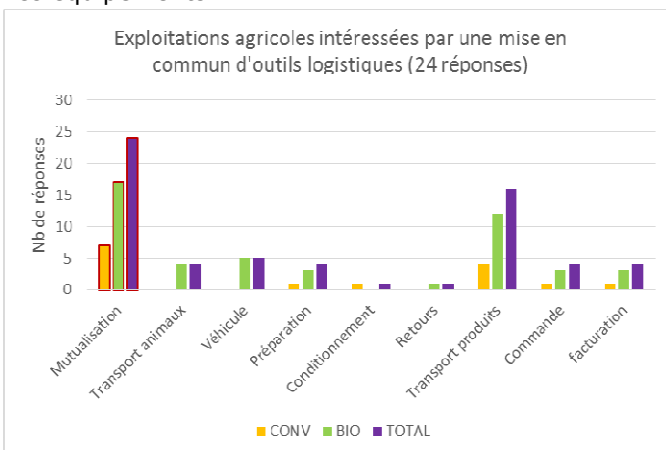
Une mise en commun de la logistique à creuser...

Une mutualisation de la logistique au niveau du transport n'est envisageable que sur les circuits pour lesquels la présence de l'agriculteur n'est pas nécessaire notamment commerces, restauration commerciale et collective, plateformes, métiers de bouche, vente en entreprise. Pour d'autres circuits, cela peut dépendre de l'organisation (paniers sans engagement, vente dans d'autres fermes...). Pour les PVC, une partie des livraisons est effectuée le jour des permanences, donc avec présence de l'agriculteur. La mutualisation n'est possible que dans certains cas. Cependant, ce degré de précision nécessiterait des enquêtes complémentaires.



En ce qui concerne la **charge de travail** liée à la logistique, **les exploitations sont partagées**. Sur une échelle de 1 à 10, la moyenne des réponses est de 5,3, avec une charge plus élevée pour les exploitations AB (5,7) contre 5 pour les exploitations conventionnelles. Il faudrait pouvoir analyser plus finement pour identifier s'il y a une corrélation entre cette charge et le nombre de circuit ou le type de circuit.

Pour autant plus de **50 % des exploitations** déclarent **rencontrer des difficultés logistiques**. De façon plus précise, ces difficultés concernent notamment la gestion du temps de trajet mais aussi les équipements.



Ces exploitations se répartissent sur tout le territoire. Cependant, un regroupement le long d'un axe St Martin en Haut / agglomération lyonnaise, en proximité de la D311, se dessine.

Toutefois pour des actions futures, il conviendrait d'élargir les personnes concernées pour permettre une mutualisation pertinente.

Des actions à construire

Les actions peuvent être imaginées à 2 niveaux

- pour poursuivre le développement des circuits de proximité en termes de débouchés
 - en recensant et communiquant sur les recherches de débouchés pour les agriculteurs ayant des capacités de production supplémentaire
 - en recensant les structures cherchant des produits agricoles de proximité
 - en les mettant en relation de façon continue
- pour la rationalisation de l'approvisionnement en s'appuyant sur ceux qui ont exprimé des difficultés afin de les approfondir et d'imaginer collectivement les solutions pour y répondre
 - en animant un collectif de producteurs concernés
 - en identifiant les outils nécessaires pour répondre à leurs problématiques



Chambre d'agriculture du Rhône
Pôle Territoire, Environnement et Société
18 avenue des Monts d'Or – 69890 La Tour de Salvagny

Avec le soutien :



Conseillère circuits courts :

Marie Pierre COUALLIER

Chargés de territoire : Rémi DEMAZOIN,

Maxime GUITTAT

Tél. : 04 78 44 37 70

Conception création : CDA69 – 2020

Partenaires du projet :

